



Taxe fonciere et habitation

Par **goulip**, le 17/07/2014 à 00:21

BONJOUR UNE PERSONNE DE MA FAMILLE SE TROUVE CONFRONTEE A UN GRAVE SOUCIS
CETTE PERSONNE A DEJA PAYE DEUX FOIS LA TAXE D HABITATION ET FONCIERE
ET VOILA QU ON LUI RECLAME UNE TROISIEME FOIS MALGRES TOUS LES
JUSTIFICATIFS DE PAIEMENTS QU IL FOURNIT
QUE DOIT T IL FAIRE
MERC I

Par **Legalacte**, le 17/07/2014 à 16:53

Bonjour,

Le plus simple est de prendre RV avec l'inspecteur des impôts qui suit ce dossier et lui expliquer de vive voix, avec tous les justificatifs de paiement.

Par **goulip**, le 17/07/2014 à 18:17

BONJOUR

le pire dans cette histoire il l a deja fait a plusieurs reprises

que peut il faire d autre

merci

Par **Jibi7**, le 17/07/2014 à 18:26

la suite logique est de contacter le mediateur des impots de votre departement si l'inspecteur n'a rien fait.

en cas de prelevement abusif le tresor vous devra des interets moratoires